

**Quel devenir pour les villes et les  
territoires en Tunisie?**  
**Lecture des programmes des partis et  
des appels de la société civile**

Jeudi 17 Novembre 2011 – Cité des Sciences

Yassine Turki  
yassin75@yahoo.com

# Plan

- Le constat : une situation difficile, des contraintes à la transition
- Objectifs et démarche
- Lecture des programmes des partis : entre convergences et divergences
- Quel positionnement de la société civile?
- Conclusion : les enjeux de la phase actuelle

# Constat

Les inégalités territoriales ont été parmi les dimensions importantes du déclenchement de la révolution tunisienne.

Faible décentralisation, moyens insuffisants des communes, couplés à un contrôle rigoureux de la part des autorités centrales et déconcentrées et de l'appareil politique.

Quasi inexistance de pratiques de concertation et de participation citoyenne.

# Constat : Situation actuelle des villes, ou la difficulté de la maîtrise de l'espace urbain

Après le 14 janvier, le mode de gestion des territoires et villes a été derrière plusieurs agitations :

- Dissolution de deux tiers des conseils municipaux
- Refus de la population de la nomination de plusieurs gouverneurs et délégations spéciales municipales

Développement spectaculaire des constructions non réglementaires et du commerce informel qui ont complètement défiguré les villes tunisiennes.

Grèves multiples dans les secteurs urbains (transport, gestion des déchets, ...).

Diminution des ressources des communes.

# Constat : Enjeux

- Multiplication des partis politiques (111)
- La prospective et la programmation des anciens partis étaient occultés par les revendications politiques
- Difficulté d'accès à l'information
- Population dépolitisée et dont une grande partie découvre aujourd'hui la vie politique et cherche à l'intégrer
- Une année de « constituante »

Difficulté de programmation pour les partis

Difficultés de prise de position par les citoyens

Risque de reléguer la question urbaine au second

# Constat : Enjeux

Le débat sur la nouvelle constitution ne devra pas être limité à la question de l'identité ou du système politique à mettre en place.

La constitution :

- Garante de toute politique ultérieure de décentralisation, de gouvernance urbaine démocratique et de participation citoyenne aux processus décisionnels.
- Evolution des modes de gouvernance des régions : conséquences sur les processus de développement régional et local.

# Objectifs

Les programmes des partis doivent accorder l'importance qu'il se doit à ces questions essentielles.

Les citoyens devraient être conscients que ces éléments sont au cœur du système futur à mettre en place et qu'il représente le maillon le plus proche de leurs soucis quotidiens.

## **Objectifs :**

- Sensibiliser sur ces questions essentielles
- Faciliter l'analyse, la comparaison et éventuellement le choix.

# Démarche

L'analyse effectuée pour le compte de l'Association Tunisienne des Urbanistes

- A concerné 6 partis parmi les plus cités dans les enquêtes d'opinion
- Programmes publiés dans les pages (Web ou facebook)

La grille d'analyse a comporté 5 critères :

- **Organisation proposée pour le territoire** : Les questions relatives au découpage du territoire, aux niveaux à considérer (ajout de l'échelle supra gouvernorat), aux rapports entre régions et entre gouvernorats, aux nouvelles entités territoriales locales à mettre en œuvre sont des éléments d'un intérêt majeur sur le plan politique mais également économique.
- **Décentralisation et fonctionnement des collectivités locales et des régions** : La décentralisation représente un mode de fonctionnement des collectivités locales qui garantit plus d'efficacité de l'action locale.

# Démarche

- **Mécanismes, acteurs et politique de développement régional** : La révolution tunisienne a mis au grand jour les limites du système de développement régional et ses lourdes conséquences en matière de chômage et de sous équipement des régions de l'intérieur du pays.
- **Mécanismes, acteurs et politique de développement local** : L'hyper centralisation du pouvoir et les faibles potentialités d'action à l'échelle locale ont réduit les actions de développement local. Le développement local pourrait représenter une réponse appropriée grâce à sa capacité de mobiliser des ressources locales autour de projets à forte employabilité.
- **Actions pour la ville** : Deux tiers des tunisiens habitent dans des zones communales et seront plus nombreux à l'être dans les prochaines décennies. L'étalement des villes pose des problèmes très importants en termes d'habitat, d'équipement, de transport d'environnement auxquels des solutions doivent être trouvées.

# Organisation proposée pour le territoire

CPR	PDP	Ettakatol	Poc	Tajdid PDM	Nahdha
	<p>Une grande concertation nationale sera organisée autour du découpage régional, du statut des locaux, de la libre coopération intercommunale de la participation des citoyens aux affaires locales.</p> <p>Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ 6 régions</li> <li>_ Une trentaine de gouvernorats dont les assemblées seraient élues au suffrage universel direct. Les conseils régionaux seraient élus par des collèges isocéphales de conseils de gouvernorats ;</li> <li>_ 380 à 400 communes rurales librement constituées (8 500 000 habitants en moyenne par commune), dont les conseils seraient élus au suffrage universel direct.</li> <li>_ 280 à 300 communes urbaines dotées de conseils élus au suffrage universel direct. Les grandes agglomérations composées de plusieurs communes (Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, éventuellement Bizerte, Monastir) pourraient se constituer en « communautés urbaines » dont leurs conseils seraient élus par des collèges des communes qui les composent.</li> </ul> <p>Les régions, les gouvernorats, les communes rurales et urbaines, les communautés urbaines seront érigés en tant que collectivités dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière</p>	<p>Désenclavement des zones de l'intérieur travers un découpage horizontal du territoire en grandes zones</p> <p>Les économies de ces zones seront plus équilibrées. Ces régions seront autonomes et bénéficieront d'un programme national d'infrastructure et de logistique adaptée.</p>		<p>Création d'un nombre restreint de régions suffisamment homogènes disposant de ressources économiques solides combinant patrimoine culturel, équilibre démographique et façade maritime.</p> <p>Ces régions seront dirigées par des conseils élus qui auront la charge de définir et de mettre en œuvre la politique de développement de leur territoire.</p> <p>Elles disposeront de ressources financières propres complétées par des fonds de développement de l'Etat (Fonds de soutien aux régions)</p> <p>Généralisation des municipalités sur l'ensemble du territoire avec un véritable pouvoir de représentation fondé sur des élections, de réelles prérogatives définies par la loi et disposant de ressources financières adéquates</p>	<p>Etudier la mise en place de « Districts de développement » garantissant la complémentarité entre les régions.</p> <p>Créer une haute structure pour l'aménagement du territoire chargée de la coordination des politiques et programmes et de la confection, révision et suivi de la réalisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire avec création d'un observatoire ceteret.</p>

# Décentralisation et fonctionnement des collectivités locales et des régions

CPR	PDP	Etrakto	Poçt	Tajdid	Nahdha
<p>Adopter la décentralisation, la démocratie locale et la participation citoyenne.</p> <p>Réviser la fiscalité locale pour plus d'indépendances des collectivités et conseils locaux et diversifier ses services</p> <p>Créer un environnement de coopération entre le gouvernement et les autorités régionales et locales et les acteurs appuyés</p>	<p>Des lois seront promulguées, dans le but de changer les rapports de pouvoir entre l'Etat et les collectivités territoriales. Elles auront pour but de transformer les mécanismes de la tutelle, en donnant aux élus régionaux et locaux l'exercice d'une partie du pouvoir exécutif (fois économique et politique), qui ne fait pas partie des fonctions de souveraineté, et qui devra couvrir uniquement le territoire administré par la collectivité en question.</p> <p>Chaque entité territoriale devra avoir une assiette fiscale significative pour assumer ses dépenses d'investissement, ses charges de fonctionnement, procéder au recouvrement des impôts et taxes.</p> <p>Le découpage devra être conçu dans un but d'encadrement politique, administratif et fiscal des populations.</p> <p>Le seuil de création d'un gouvernorat se situe aux environs de 2500 habitants ; ce seuil devra être abaissé dans les zones à faible densité de peuplement.</p> <p>Transfert des compétences aux collectivités territoriales renforcera l'Etat en le libérant de toutes les compétences subalternes pour le ramener à l'essentiel.</p> <p>Le transfert d'une compétence entraînera la mise à disposition des moyens financiers et patrimoniaux utilisés pour l'exercice de cette compétence.</p> <p>Deux mécanismes seront mis en place : le transfert d'impôts d'Etat (transfert de fiscalité) et l'attribution d'une subvention de décentralisation qui concerne le transfert budgétaire.</p> <p>D'autres textes votés par le parlement devront annoncer que le contrôle sera exercé a posteriori par le tribunal administratif. Mais la tutelle devra demeurer.</p>	<p>Renforcer l'intermédiation d'emploi dans les zones défavorisées.</p> <p>Les régions (5) seront autonomes.</p> <p>Créer des conseils de District élus jouissant d'une autonomie administrative et financière financés à partir du budget de l'Etat et de la fiscalité locale.</p> <p>Doter les structures administratives locales de moyens et de pouvoirs leur permettant d'assumer leurs missions, assurer une coordination entre elles et définir clairement la responsabilité de leurs différents organes.</p> <p>Doter les conseils municipaux élus d'autonomie financière et administrative et leur accorder le pouvoir</p>	<p>Réviser la politique régionale dans l'objectif d'orienter l'investissement vers la croissance ainsi que l'équilibre et la complémentarité entre les régions</p> <p>Election des conseils régionaux de développement qui élaborent les programmes et plans de développement régional en coordination avec les autorités centrales.</p> <p>Mettre fin au déséquilibre régional.</p> <p>Action nationale pour rattraper le retard au niveau des zones intérieures à moyen terme.</p> <p>Encadrement des jeunes et petits entrepreneurs.</p> <p>Projets d'infrastructure, projets économiques intégrés, marchés de gros régionaux.</p>	<p>L'Etat, les collectivités décentralisées, dotées de nouvelles compétences, en partenariat avec les entreprises privées opérant dans le secteur, auront pour rôle d'assurer une tâche de service public culturel accessible à tous, partout sur le territoire national, y compris et c'est essentiel dans les régions qui en ont, jusqu'ici, privées.</p> <p>Un nouveau schéma national d'aménagement du territoire doit être très rapidement élaboré pour intégrer pleinement les régions défavorisées dans l'espace national</p>	<p>Renforcement de la décentralisation.</p> <p>Election des conseils municipaux et régionaux et leur implication dans les choix de développement.</p> <p>Creation de structures techniques régionales pour l'aménagement du territoire</p> <p>Mettre en place progressivement une coopération active entre l'Etat et le région à travers des contrats programmes à partir desquels les financements sont alloués.</p> <p>Renforcer les structures régionales par le recrutement de cadres compétents et donner à l'administration régionales et locale des prérogatives plus en plus larges pour la réalisation de ses projets de développement</p>

# Mécanismes, acteurs et politique de développement régional (1)

CPR	PDP	Ettakatol	Poct	Tajd/PDM	Nahdha
<p>Réaliser l'équilibre entre les régions</p> <p>Infrastructures pour les zones intérieures.</p> <p>Priorité aux zones intérieures dans les projets de l'Etat et participation des privés.</p> <p>Cartographie de développement basé sur la consultation de la société civile et des porteurs d'initiatives pour créer des pôles économiques technologiques .</p> <p>Encourager la recherche scientifique appliquée intégrée localement .</p> <p>Discrimination positive en faveur des régions intérieures</p> <p>Appui aux initiatives individuelles et collectives .</p>	<p>Créer des pôles de compétitivité régionaux au service de l'innovation.</p> <p>Créer 50 incubateurs dans les chefs-lieux de gouvernorats et les villes moyennes les mieux équipées .</p> <p>Développer le tourisme culturel et écologique dans les régions intérieures. Créer des conseils régionaux du tourisme (CRT)</p> <p>Impulser le développement dans les régions intérieures . Le développement social sera assuré par l'Etat, tandis que les promoteurs privés seront associés aux projets économiques (voire à l'initiative de ces projets). Ces projets financés partiellement par l'Etat, en tenant compte à la fois des potentialités disponibles et de la qualité de la main d'oeuvre existante.</p> <p>Dans une seconde étape, l'Etat pourra se désengager en privatisant ses parts.</p> <p>Restructurer l'organisation de l'Agence de Promotion de l'Industrie, les Agences régionales de l'API doivent jouer pleinement leur rôle dans la promotion de l'industrie au niveau régional, en devenant une véritable force de proposition pour les promoteurs et entreprises régionales.</p> <p>Améliorer et densifier fortement les infrastructures dans les Régions.</p> <p>Planter les équipements collectifs hospitalo-universitaires et d'enseignement supérieur dans les régions intérieures.</p> <p>Mettre en place un <b>fonds de développement régional</b></p> <p>Mettre en place des mécanismes d'association entre régions littorales et intérieures à travers des incitations, des outils, des procédures et surtout des infrastructures</p> <p>Un industriel du littoral pourra, par exemple, délocaliser une partie de sa production dans les régions intérieures, moyennant des facilités et des incitations multiples.</p>	<p>Créer des conseils de District élus jouissant d'une autonomie administrative et financière financés à partir du budget de l'Etat et de la fiscalité locale .</p> <p>Doter les structures administratives locales de moyens et de pouvoirs leur permettant d'assumer leurs missions, assurer une coordination entre elles et définir clairement la responsabilité de leurs différents organes.</p> <p>Doter les conseils municipaux élus d'autonomie financière et administrative et leur accorder le pouvoir de supervision de l'appareil administratif municipal.</p> <p>Déconcentrer la cour des comptes et le</p>	<p>Autonomie financière et administrative.</p> <p>Généraliser les élections avec représentation relative au niveau régional (gouvernorat et conseil régional) et local (délégation et conseil local) les conseils élaborent les programmes et plans de développement local et régional en coordination avec les autorités centrales.</p> <p>Les autorités exécutives (gouvernorat et délégations) sont contrôlées par des instances élus.</p> <p>Adoption du référendum à l'échelle régionale et locale</p> <p>Participation des habitants à l'échelle régionale et locale dans les décisions ayant un impact sur leur environnement</p>	<p>Révision profonde du système politique, <b>sa décentralisation</b> ce qui veut dire l'instauration d'une véritable démocratie locale et régionale. Toutes les entités locales et régionales doivent être gouvernées par des représentants élus et dotés de larges prérogatives et de moyens financiers à la hauteur de leurs missions.</p> <p>Mettre un terme à l'isolement des régions de l'intérieur et du Sud en soutenant un renversement de tendances, soutenu par :</p> <p>une priorité absolue accordée aux chemins de fer qui doivent faire l'objet d'un Plan national</p> <p>l'achèvement de la voie de chemin de fer et de l'autoroute maghrébine reliant l'Algérie à la Libye, la réalisation d'une liaison rapide entre les villes sièges des gouvernorats de l'intérieur et du Sud avec les grandes agglomérations littorales (voie de chemin de fer en priorité et, dans certains cas ou selon les possibilités, voies routières rapides), La réalisation d'un axe de développement Nord_Sud reliant les grandes</p>	<p>Equilibre régional, développement des infrastructures structurantes et des équipements sociocollectifs dans les zones défavorisées afin d'inciter l'investissement national et international.</p> <p>Des mécanismes spécifiques pour le financement de l'investissement dans les zones intérieures.</p> <p>Préparer des plans de développement régional prenant en compte les spécificités, les besoins, les ressources naturelles et humaines de chaque région.</p> <p>Encouragement des cadres à investir dans les régions.</p> <p>Planter des projets économiques favorisant l'emploi dans les zones défavorisées, avec financement des projets et accompagnement des investisseurs.</p> <p>Restructuration des infrastructures, des grands équipements et des zones industrielles dans l'objectif de désenclaver les zones intérieures et assurer l'équilibre régional.</p>

# Mécanismes, acteurs et politique de développement régional (2)

CPR	PDP	Ettakatol	Poctr	Tajdi/PDM	Nahdha
	<p>et surtout des infrastructures. Un industriel du littoral pour par exemple, délocaliser une partie de production dans les régions intérieures, moyennant des facilités des incitations multiples. Rationaliser les incitation financières au développement régional optant pour une stratégie de sélection de projets créateurs de main d'œuvre qualifiée.</p> <p>Concevoir des plans programmes de développement pour les régions, favorisant la mise en valeur de leurs potentialités et l'émergence de leurs spécialités. Les plans régionaux établis doivent être repensés de manière à positionner les acteurs régionaux au centre de la concertation et de la décision.</p>	<p>Déconcentrer la cour des comptes et le tribunal administratif.</p> <p>Fournir une assistance technique aux régions et aux municipalités pour l'encadrement et qualification de leurs ressources humaines leur permettant de lancer leurs propres projets.</p>		<p>La réalisation d'une liaison rapide entre les villes des gouvernorats de l'intérieur du Sud avec les grandes agglomérations littorales (voie de chemin de fer en et, dans certains cas ou selon les possibilités, voies rapides), La réalisation d'un axe de développement Nord-Sud reliant les grandes agglomérations situées à proximité de la frontière algérienne (Jendouba, Le Kasserine, Gafsa). L'idée de développer ces quatre métropoles régionales en pôles de développement industriel et de services de haut niveau doit être renforcée pour un meilleur maillage du réseau d'échange national et une meilleure articulation urbaine à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cet axe commence, au Nord, par Tabarka Draham et arrive jusqu'à Tozeur.</p> <p>A ces villes métropoles, d'autres villes secondaires en relation directe avec des villes limitrophe de la frontière algérienne (Tabarka, Thala, Feriana et Tozeur) doivent leur réseau routier rehaussé et mis en relation fluide avec les chefs lieux de gouvernorat les plus proches qu'avec les vis-à-vis algériennes.</p> <p>Installer un port en eaux profondes en lançant une politique de localisation géographique connexion de toutes les villes intérieures aux fibres optiques de haut débit et l'implantation d'un pôle ou d'un complexe industriel technologique dans tous les gouvernorats de l'intérieur du Sud.</p>	<p>Restructuration des infrastructures, des grands équipements des zones industrielles dans l'objectif de désenclaver les zones intérieures et assurer l'équilibre régional.</p> <p>Aménager les infrastructures industrielles et technologiques et préparer des zones prêtes à l'investissement avec un intérêt particulier pour les projets à haut contenu technologique et les grands projets prenant en compte les spécificités des régions.</p> <p>Appuyer et généraliser les pôles technologiques.</p>

# Mécanismes, acteurs et politique de développement local

CPR	PDP	Ettakatol	Poct	Tajd/DM	Nahdha
	<p>Lancer, à court terme, de manière concomitante, 60 projets de Développement Urbain sur l'ensemble du territoire afin de promouvoir l'emploi dans les villes moyennes et les quartiers (projets combinés emploi-habitat), et ce, à travers la création de micro-entreprises de production de services.</p> <p>Ces programmes combineront projets individuels, habitat, infrastructures urbaines et équipements (santé, centres de formation, routes, pistes rurales).</p> <p>Mettre en place un Fonds de développement local, pour financer les investissements publics et communautaires d'intérêt général</p> <p>Lancer, à court terme et de manière concomitante, 60 Projets pilotes de développement urbain intégré (PDUI) sur l'ensemble du territoire</p>		<p>Election des conseils et locaux de développement qui élaborent les programmes et plans de développement local en coordination avec les autorités centrales.</p> <p>Encadrement des jeunes et petits entrepreneurs</p>		<p>Préparer des plans de développement local prenant en compte les spécificités, les besoins, les ressources naturelles et humaines de chaque zone.</p> <p>Créer des Périmètres d'Intervention Prioritaire encourageant l'investissement.</p> <p>Réaliser des Programmes Urgents de Développement Local pour un meilleur cadre de vie dans les zones défavorisées.</p>

# Actions pour la ville

CPR	PDP	Ettakatol	Poct	Tajdid PDM	Nahdha
<p>Création de pôles technologiques.</p> <p>Ajouter des espaces verts.</p>	<p>Mettre en place un dense réseau de « maisons du citoyen » (1000 en utilisant et réactivant les maisons de jeunes et de la culture. Il s'agit de créer dans chaque quartier ou village, un centre multifonctionnel de développement social qui serait en même temps un espace de solidarité et un havre pour les activités associatives. Il remplirait un rôle d'écoute, d'information, d'orientation, de médiation, et d'éducation à la citoyenneté.</p> <p>Augmentation des espaces verts urbains et de forêts récréatives (2000 hectares supplémentaires). Livrés 22 000 nouveaux logements sociaux chaque année, contre 11 000 actuellement</p>	<p>Mettre en place une police de proximité.</p> <p>Faire de l'esthétique urbaine dans les quartiers populaires une priorité. Intensifier les espaces verts et les zones de loisirs. Désenclaver les quartiers populaires et les rendre plus humains.</p> <p>Developper des zones vertes autour des centres urbains visant à limiter l'extension péri-urbaine et à favoriser le développement durable des villes.</p>	<p>Election des conseils et locaux de développement qui élaborent les programmes et plans de développement local en coordination avec les autorités centrales.</p> <p>Encadrement des jeunes entrepreneurs.</p>	<p>Un programme immédiat de rénovation et de rééquipement des villes</p> <p>Il inclut la réfection de la voirie et des trottoirs à l'intérieur des villes et la construction de voies routières reliant chacune des villes autres villes du gouvernorat, notamment à la ville siège du gouvernorat, laquelle devra être reliée aux villes sièges des autres gouvernorats à partir de voies routières de grand gabarit. Il inclut également le rééquipement de tous les services sociaux et la disponibilité de tous les services publics : éducation, santé, poste, télécommunications mais également centres culturels polyvalents, espaces sportifs, espaces verts et de récréation confiés à des animateurs compétents. Des centres villes conviviaux, organisés autour de bâtiments publics, d'entreprises privées de services, d'activités commerciales et de lieux de culture, de restauration de détente et de loisirs faisant l'objet d'un traitement urbain et bénéficiant de bonnes conditions de propreté et d'hygiène doivent être édiés.</p> <p>Lancer un programme national de construction d'équipements culturels particuliers dans les régions et quartiers délaissés permettant favoriser l'accès à la culture pour tous.</p> <p>Multiplier les espaces publics de santé pratique des activités sportives (terrains, parcours de santé...)</p> <p>Imposer la construction d'espaces dédiés à la pratique des sports dans les projets immobiliers destinés à l'habitation</p>	<p>Réviser les plans directeurs des communes en vue de l'instauration d'une équité sociale et économique entre les différentes villes et l'ensemble des habitants ainsi que la préservation de l'environnement et des terres agricoles.</p> <p>Développer les programmes de réhabilitation des quartiers populaires et des agglomérations rurales et créer les sources de revenu afin d'assurer l'intégration des populations.</p> <p>Programme d'habitat social exceptionnel, révision des paliers du FOPROLOS, généralisation du mécanisme aux non salariés et augmenter l'offre en lots sociaux sur les terrains de l'Etat.</p> <p>Augmenter le rythme de construction de logements, améliorer leur qualité et éradiquer définitivement les logements rudimentaires.</p> <p>Densifier l'habitat vers 50 m<sup>2</sup>/ha en favorisant l'habitat collectif et groupé.</p> <p>Créer des réserves foncières autour des villes.</p> <p>Créer un parc d'habitat public destiné à la location (5 à 10 % destinés aux nouveaux ménages, aux mutés et aux cas sociaux).</p> <p>Sauvegarder et réhabiliter le parc logement dans les médinas et le préserver des changements de vocations.</p> <p>Mettre un terme à l'expansion urbaine au dépend des terres agricoles et adopter des plans d'urbanisme équilibrés garantissant un niveau d'équipement des habitants.</p> <p>Mettre en place des cellules pour l'étude et le suivi des plans d'habitat social.</p> <p>Encourager les spécificités architecturales locales.</p> <p>Limiter la pollution dans les zones industrielles à proximité des villes.</p> <p>Améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine dans les villes et notamment dans les quartiers populaires.</p>

# Positionnement de la société civile

Des propositions entières de constitution

UGTT :

- Article 1 : organisation décentralisée
- L'Etat garantit un développement équitable pour toutes les régions
- Niveau des régions (agglomération de gouvernorats)
- Démocratie représentative et participation citoyenne (pétitions, référendum local, AG)

# Positionnement de la société civile

Des propositions entières de constitution

DOSTOURNA :

- Article 1 : Tunisie république décentralisée
- Politique de développement doit être basée sur le principe d'équilibre régional
- Tout citoyen a droit à un logement décent
- L'Etat et les collectivités territoriales veillent à favoriser la construction de logements sociaux
- Pétition citoyenne garantie au niveau local et régional
- Principe de subsidiarité
- Prérogatives importantes aux CL (sécurité, contrôle de l'administration)

# Positionnement de la société civile

Des propositions entières de constitution

DOSTOURNA :

- Généralisation du statut municipal à tout le territoire et généralisation de la gestion démocratique
- Suppression de la fonction du Omda, du délégué et du Gouverneur
- Création de la chambre des régions.

# Positionnement de la société civile

Des propositions ciblées

ECO-CONSTITUTION :

- Le droit du citoyen de participer aux décisions publiques pouvant avoir des impacts significatifs sur l'environnement.
- L'Etat, à travers les politiques publiques, doit oeuvrer pour un développement durable

AR2D :

- Proposons de l'adoption de l'article suivant dans la nouvelle constitution : « ***La Tunisie est une république démocratique, unie et indivisible, son organisation est décentralisée.*** »

# Positionnement de la société civile

Des propositions ciblées

**ATU** : Manifeste pour une ville tunisienne :

- démocratique, autonome et inclusive
- solidaire, sûre, accessible à tous et où il fait bon vivre
- attractive, créatrice d'emplois
- durable, verte, harmonieuse et propre
- de la créativité et de la culture
- fière de son patrimoine et dotée d'une vision pour le futur

# Conclusion

des éléments de convergence :

- Décentralisation effective
- Gouvernance urbaine démocratique
- Amélioration du niveau d'équipement et des services urbains

... et des éléments de « divergence » :

- Rôle de l'Etat
- Les découpage territoriaux
- Modes de financement

# Les grands défis

<b>Fonctionnement des communes</b>	<b>Gouvernance et démocratie locale</b>	<b>Equité</b>
<p><b>Objectifs</b> Instaurer une réelle décentralisation, plus d'autonomie et de moyens et de nouveaux rapports avec l'Etat</p> <p><b>Contraintes</b> Une longue phase de transition et nécessité de résoudre les problèmes urgents</p>	<p><b>Objectifs</b> Adopter des modes de gouvernance urbaine démocratique et de participation</p> <p><b>Contraintes</b> Comment initier les différents acteurs et les habitants à ces modes</p>	<p><b>Objectifs</b> Un cadre de qualité pour tous les habitants, anciens et nouveaux arrivants, hommes et femmes.</p> <p><b>Contraintes</b> Des régions entières et des morceaux de villes demeurent sous équipées</p>